RCS : BASSE TERRE
Code greffe : 9711

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASSE TERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

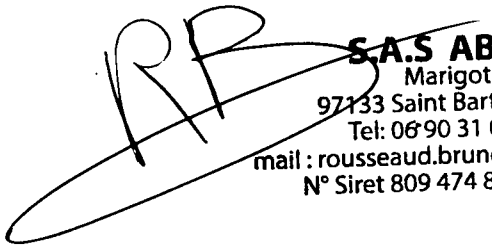
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00113
Numéro SIREN : 809 474 893
Nom ou dénomination : ABCD

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002260

ETATS FISCAUX

« Copie certifiée conforme à l'originol »



S.A.S ABCD
Marigot
97133 Saint Barthélemy
Tel: 06 90 31 01 86
mail : rousseaud.bruno@ gmail.com
N° Siret 809 474 893 00017

Dossier : [SAS ABCD]
Collaborateur : [SAGE]
Edition du [25/09/2018] à [10:43]

N° 2050 4

① **BILAN — ACTIF**

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise MARIGOT 97133 SAINT BARTHELEMY — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 80947489300017 — Code APE 4332A

ETAT PRÉPARATOIRE

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2017 Net 3	N-1 31/12/2016 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de recherche et développement*	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 839	AS 636	2 202	870
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 901	AU 7 477	6 424	7 814
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	500	BI	500	500
TOTAL (II)		BJ	17 240	BK 8 114	9 126	9 184
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	500	BM	500	(200)
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	15 000	BW	15 000	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	26 838	BY	26 838	
	Autres créances (3)	BZ	107	CA	107	4
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement* (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	124 945	CG	124 945	21 415
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
TOTAL (III)		CJ	167 390	CK	167 390	21 219
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	184 631	1A 8 114	176 517	30 403

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des CP | (3) Part à plus d'un an : CR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT PRÉPARATOIRE

(2) BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	500	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50	50
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	10	345
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	119 402	965
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	119 963	1 860
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	24 474	21 794
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	22 198	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 288	4 072
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 592	2 675
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	56 553	28 542
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	176 517	30 403

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	34 355	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(6) **AMORTISSEMENTS**

N° 2055 4

ETAT PRÉPARATOIRE

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	283	QA	352	QB		QC		636
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	4 500	QI	2 400	QJ		QK		6 900
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	313	QM	264	QN		QO		577
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	5 097	QV	3 017	QW		QX		8 114
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	5 097	ØP	3 017	ØQ		ØR		8 114

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES*

Immobilisations amortissables			Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche TOTAL I		QY		2L	2K	2I	2M
Immob. incorporelles TOTAL II		QZ		2N	2P	2R	2S
Terrains		RA		RB	RC	2U	2T
Constructions	Sur sol propre	RD		RE	RF	2V	2W
	Sur sol d'autrui	RG		RH	RI	2X	2Y
	Inst.gales,agenc et am.des const.	RJ		RK	RL	2Z	3A
Inst. techniques mat. et outillage		RM	352	RN	RO	3B	3C
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am.divers	RP		RQ	RR	3D	3E
	Matériel de transport	RS	2 400	RT	RU	3F	3G
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV	264	RW	RX	3H	3J
	Emballages recup. et divers	RY		RZ	SA	3K	3L
TOTAL III		SB	3 017	SC	SD	SE	SF
Total général (I+II+III)		SG	3 017	SH	SJ	SK	SL

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

ETAT PRÉPARATOIRE

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	5A		5B		5C		5D		
	Provisions pour garanties données aux clients	5I		5J		5K		5M		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	5J		5K		5L		5N		
	Provisions pour amendes et pénalités	5S		5T		5U		5V		
	Provisions pour pertes de change	5U		5V		5W		5W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	5X		5Y		5Z		6A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5I		5H		5J		5K		
	Provisions pour grosses réparations	5		5M		5N		5P		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5X		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	9A		9B		9C		9D		
	sur immobilisations - corporelles	9I		9J		9K		9H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	9Z		9Y		9T		9S		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	9S		9T		9U		9V		
	Sur stocks et en cours	9N		9P		9R		9S		
	Sur comptes clients	9I		9O		9V		9W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	9X		9Y		9Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — UD

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Dossier : [SAS ABCD]
Edition du [25/09/2018] à [10:43]

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 4

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	500	UV		UW	500
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	26 838		26 838		
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	107		107		
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	27 445	VU	26 945	VV	500
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY				
Autres emprunts obligataires (1)		TZ				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		SA				
Fournisseurs et comptes rattachés		SB	6 288	6 288		
Personnel et comptes rattachés		SC				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		SD	3 592	3 592		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	SE				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		SI				
Groupe et associés (2)		VI	24 474	24 474		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		SK				
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		SJ				
TOTAUX		VY	34 355	VZ 34 355		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

ETAT PRÉPARATOIRE

Dossier : [SAS ABCD]
Edition du [25/09/2018] à [10:43]

N° 2058-A 4

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	119 402
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés	WB	
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de son conjoint ____ moins part déductible* ____ à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *	WI	
	Amendes et pénalités (nature :)	WJ	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS) *	WK	
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. *	WL	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU ____ Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ____)	WQ	
	TOTAL I	WR	119 402

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 % ou 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WV	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs WX ____ imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY ____	XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZV	
	Majoration d'amortissement*	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art. 208 sexies et quarter A, 44 sexies) SX ____ Zones d'entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY ____ zone franche Corse (art. 44 décies) ØT ____ en zone franche urbaine (art. 44 octies) ØV ____ entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC ____)	XF	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS) ZI ____)	XG	
	TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : bénéfice (I moins II)	XI	119 402	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)*	XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)			XL
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)			XM
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	119 402	XO

ETAT PRÉPARATOIRE

N° 2058-B 4

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)	Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1))* (3)		Déficits reportables col. 2 - col. 3	
N-5		XT		XU			
N-4	31/12/13	XV		XW		XX	
N-3	21/12/14	XY		XZ		YA	
N-2	31/12/15	YB		YC		YD	
N-1	31/12/16	YE		YF		YG	
TOTAL		YH		YI			

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) * YJ

TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ) YK

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés * SN 3 017

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs		YL
Imputations opérées à la clôture de l'exercice	sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	SP
	sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	SR
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK) *		SS
Amortissements réputés différés restant à reporter *		YM

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	SX		SY	
	SZ		TA	
	TG		TC	
Provisions pour dépréciation *				
	TD		TE	
	TI		TG	
	TH		TF	
Charges à payer				
	TK		TL	
	TM		TN	
	TP		TR	
	TS		TT	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT PRÉPARATOIRE

Dossier : [SAS ABCD]
Edition du [25/09/2018] à [10:43] (11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° 2058-C 4

Désignation de l'entreprise SAS ABCD

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	345
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	965
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	OI	1 310
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	ZD	
	- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219-I-f) *	A5	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	10
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	10

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	85 353	17 949
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	20 480	18 000
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	1 633	1 472
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes	ST	8 633	5 964
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	116 099	43 386
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*	YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	1 156	972
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	1 156	972
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *	ZA		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2003) *	ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OK		

RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		plus-values à 19 %	JB		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		plus-values à 19 %	JE		Imputations	JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe	JG		Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

	- numéro de centre de gestion agréé *	XP		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ____ handicapés : ____)	YP		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0	ZR	☐	

ETAT PRÉPARATOIRE

N° 2059-A 4

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

ETAT PRÉPARATOIRE

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)	Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)	Prix de vente* (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* COURT TERME (11)	LONG TERME (12)
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *		+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*		+
		CADRE A : plus-values ou moins-values à court terme (13)		
		CADRE B : plus-values ou moins-values à long terme (14)	(A)	(B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2059-B 4

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

ETAT PRÉPARATOIRE

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

N° 2059-C 4

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% ❶ ou 16% ❷ .	
Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219-I-a quater du CGI ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes de l'exercice	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①		Moins-values à 19%, 18% ②	Moins-values à 19%, 18% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219 I-a quater ③	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19% ④	Imputations sur le résultat ❶ de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter ⑥
Moins-values nettes de l'exercice	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

ETAT PRÉPARATOIRE

❶ Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219-I-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-07)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier : [SAS ABCD]
Edition du [25/09/2018] à [10:43]

N° 2059-D 4

(15)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N+1 AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement - déficit de l'exercice	2	
- moins-values à long terme	3	
- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
- plus-value imposée à 15%	5	
TOTAL des lignes 2 à 5	6	
Reste (ligne 1 - 6)	7	
Impôt correspondant	8	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 7 - ligne 8)	8b	

II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant) N-1	17	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)	18	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) [17 - 18]	19	

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

ETAT PRÉPARATOIRE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° 2059-E 4

ETAT PRÉPARATOIRE

Désignation de l'entreprise : SAS ABCD

Exercice ouvert le 01/01/2017 et clos le 31/12/2017 Durée en nombre de mois 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	B3	
Production vendue - Services	B4	336 418
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	1
TOTAL A	B9	336 419

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises)*	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	71 440
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	(700)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	95 619
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Autres charges	C7	205
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	166 565

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	D2	169 854

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre) .

ABCD
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500,00 €uros
Siège social situé à Marigot 97133 SAINT BARTHELEMY
RCS BASSE TERRE 809 474 893

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MARS 2018

L'an Deux Mil Dix-huit,
Le Quinze mars,
A neuf heures,
Au siège social,

Le soussigné,
Monsieur Bruno ROUSSEAUD
Unique actionnaire de la société "ABCD",
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 500,00 €uros

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Bruno ROUSSEAUD, Président, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial établi par Monsieur Bruno ROUSSEAUD en sa qualité de président.

II – En conséquence, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION

L'unique actionnaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 119 402 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'unique actionnaire approuve la proposition de la présidence, et après avoir constaté les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 119 402 €uros, décide de l'affec comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	119 402 Euros
Dividendes :	119 000 Euros
Report à nouveau créditeur :	402 Euros

TROISIEME DECISION

L'unique actionnaire prend note que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, conclues au cours de l'exercice écoulé, sont relatées dans le rapport spécial du Président.

QUATRIEME DECISION

L'unique actionnaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'unique actionnaire a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bruno ROUSSEAUD

